

INTERPELLATION À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME SUR « LA SÉCURITÉ, L'HYGIÈNE ET LA POLLUTION AU NIVEAU DES BÂTIMENTS DU CENTRE WALLON DE RECHERCHE AGRONOMIQUE »

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – Je vais commencer par développer mon interpellation. Dans le cadre de la régionalisation de l'agriculture, le personnel et les budgets du Centre de Recherche Agronomique, dont les bâtiments sont situés à Gembloux, Libramont et Mussy-la-Ville, ont été transférés à la Région Wallonne en octobre 2002. Un OIP, le Centre Wallon de Recherche Agronomique, a par la suite été créé par la Région Wallonne, sur initiative de votre prédécesseur. Le CRAW a été créé en date du 15 janvier 2004, sur la base d'un décret du 3 juillet 2003. Celui-ci continue d'occuper des bâtiments appartenant à la Régie des Bâtiments, dont la Région wallonne, et en l'occurrence le CRAW, est en quelque sorte le locataire. Ces bâtiments se dégradent à une vitesse inquiétante, au détriment de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs qui y sont actifs : des châssis placés à la fin des années 90 mais non-entretenus sont complètement dégradés ; la végétation envahit certains bâtiments ; l'équipement sanitaire est inadapté par rapport au nombre de travailleurs actifs sur les sites concernés ; l'efficacité énergétique des bâtiments est particulièrement faible ; il n'y a pas de systèmes d'alarme-alerte incendie dans certains bâtiments ; le RGPT et le RGIE sont ignorés ; les mesures environnementales élémentaires sont négligées ; des installations électriques sont vétustes et dangereuses et, pire encore, de graves pollutions, notamment via des hydrocarbures, sont soupçonnées. Interrogé par mon collègue au sein du Parlement fédéral, Georges Gilkinet, le Ministre fédéral en charge de la Régie des Bâtiments, M. Reynders, représenté pour l'occasion par son collègue Jamar, n'a pas démenti la gravité de la situation et la responsabilité de l'Etat fédéral en la matière. En tant que Ministre fonctionnel,

vous ne pouvez pas ignorer cette situation. Vous ne pouvez vous contenter d'un constat d'impuissance par rapport à un outil aussi précieux. Je m'interroge donc sur ce que vous avez réellement entrepris. Quel est votre état de connaissance par rapport au délabrement d'un grand nombre des bâtiments occupés par le Centre de Recherche Agronomique, tant à Gembloux, qu'à Libramont et Mussy-la-ville ? Confirmez-vous le diagnostic particulièrement grave que j'ai posé plus tôt ? Quel regard posez-vous sur cette opération immobilière, soit l'occupation par un service de la Région Wallonne d'un bâtiment géré par la Régie fédérale des Bâtiments ? Quels sont à vos yeux les responsabilités du CRAW et de la Région Wallonne, en tant qu'employeurs, par rapport à cette situation inquiétante sur plusieurs aspects soit sécurité, hygiène et pollution ? Quelles sont les mesures qui sont prises, d'ores et déjà, au niveau du CRAW pour résoudre les questions de pollution, d'efficacité énergétique et de sécurité des travailleurs pointés plus tôt ? Dans quel délai estimez-vous que les premiers résultats de ces initiatives pourront apparaître ? Quel est l'état des contacts entre la Région Wallonne et l'État fédéral en vue de la résolution plus définitive de ces problèmes et de l'éventuel transfert de ces bâtiments au patrimoine de la Région Wallonne ? Que proposez-vous pour répondre à la problématique logistique ? Avec l'accord de M. le Président, je vais maintenant développer ma question orale. J'ai donc été amenée à m'intéresser de plus près aux activités du CRAW, qui sont sous votre directe responsabilité dès lors qu'il s'agit d'un OIP de type A. Je tiens d'emblée à préciser que je suis totalement convaincue de l'utilité et de la pertinence de disposer d'un outil de recherche agronomique en Région Wallonne et de l'intérêt certain des travaux développés par le CRAW, par exemple celui qui consiste à sauvegarder des variétés anciennes de pommes et de poires. Je suis de même persuadée de la qualité de l'engagement des travailleurs au profit de la recherche scientifique. Malgré tout cela, et l'audit réalisé à votre demande m'étant tombé sous les yeux, je ne peux m'empêcher de me poser des questions sur le pilotage politique de ce centre, sur l'orientation des recherches qui y sont menées, sur sa gestion financière et sur sa gestion humaine. L'audit, dont je regrette que le Parlement n'en n'ait eu copie et même s'il n'a pas creusé toutes

les questions qui se posent, est d'ailleurs assez explicite à ce sujet et ne devrait pas vous laisser indifférent. Je citerai ainsi quelques passages édifiants de l'audit dont j'ai pu obtenir copie :

- *« Il en est ainsi tant des recherches que des services et, pour ce qui concerne les activités très solvables, il y aurait lieu d'être attentif au risque de capture de biens publics par le privé » ;*
- *« Les axes politiques qui semblent les plus délaissés sont relatifs à la dimension environnementale et économique. » ;*
- *« Il faut signaler un déficit de compétences, en matière de sciences humaines, économiques et sociales » ;*
- *« Les activités sont très éloignées des priorités des orientations actuelles en matière de recherche et en particulier celles du Plan Marshall » ;*
- *« Le programme de recherche ne repose pas sur des orientations définies sur le moyen et le long terme, résultant par exemple, d'une réflexion prospective ou de l'observation d'exercices de prospective réalisés par des tiers. Cette absence de prospective ne permet pas au Gouvernement (...) de fonder les orientations de l'action du CRAW, ni au CRA-W d'élaborer une stratégie négociée avec sa tutelle ». En bref, la situation du CRAW mérite un débat public. Pouvez-vous communiquer aux Parlementaires copie de cet audit ? Êtes-vous favorable à la tenue d'un débat public, notamment sur les recherches au sein du CRAW ? Quelles options allez-vous mettre en oeuvre pour corriger ce qui est mis en avant par l'audit ? Pouvez-vous nous donner des chiffres précis concernant les rentrées de cet organisme soit, par exemple, le nombre des contrats et concernant les dépenses effectives, comme par exemple le nombre de véhicules de fonction ?*

M. Maurice Bayenet (PS). – *J'avais participé, à l'époque, au groupe de travail chargé de préparer la régionalisation de l'agriculture. Il faut avoir l'honnêteté de dire que la problématique de la propriété des bâtiments n'a pas été abordée à l'époque. Il s'agit d'un aspect oublié ou ignoré. De manière plus générale, il faudrait élargir le débat sur certains éléments de patrimoine. En effet, certains*

éléments majeurs de patrimoine sont toujours gérés par la Régie fédérale des bâtiments. Cette dernière, dans certains cas, n'investit plus rien, même pas en terme de sécurité. Il serait ainsi opportun de dresser l'inventaire des propriétés qui auraient dû, logiquement, être transférées aux Régions et ce, dans l'optique de la conclusion d'un accord avec le futur Gouvernement fédéral.

Pour en revenir au CRAW, les chercheurs doivent pouvoir travailler, notamment dans des conditions décentes. Nous comprenons bien sûr leur désarroi. Nous devrions nous préparer à tenter de récupérer la propriété des bâtiments, dans le cadre d'un accord avec le Gouvernement fédéral.

M. Dimitri Fourny (cdH). – *J'ai été choqué de la manière dont on a voulu donner une image négative du CRAW. M. Gilkinet est venu avec un journaliste. Il lui a manifestement donné des bribes d'informations. Il ne fallait en effet pas omettre la qualité du travail réalisé par les chercheurs. Je trouve cette façon de procéder indélicate, voire scandaleuse. Notre Région n'est donc pas propriétaire des bâtiments. Pourrais-je savoir ce qu'a fait l'OIP pour obtenir une remise en état et ce, auprès des autorités fédérales ? Qu'est-ce qui a été fait à cet égard également par la Région wallonne ? Une nouvelle implantation est-elle, le cas échéant, envisagée pour l'avenir ? Il y a un contrat de gestion avec cet OIP. A-t-il rempli ses obligations ? Y a-t-il eu des difficultés par rapport aux missions qui lui ont été confiées ? De manière générale, j'estime qu'il faut appréhender ce dossier « par le grand bout de la lorgnette ».*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Je remercie les trois Parlementaires pour leurs questions. M. Bayenet a positionné la problématique à son origine. Mme Dethier-Neumann va me permettre de faire la clarté sur ce dossier. Le Ministre-Président est également intervenu. En effet, la problématique du transfert des bâtiments relève de sa compétence. Lors de la régionalisation, les bâtiments sont demeurés propriété du Fédéral, lequel avait obligation d'entretien à leur égard. Toujours dans un contexte historique, je pourrais rappeler que l'OIP a été constitué fin de la législature précédente. Lors de la constitution de cet OIP,*

paradoxalement, des moyens n'ont pas été envisagés pour créer des services généraux de gestion. Je dis cela sans vouloir être polémique. Il conviendra, en effet, d'y être attentif lors de la création de tout OIP. De manière tout aussi générale, en cas de régionalisation, il faut pouvoir appréhender tous les aspects, toutes les réalités. Pour en revenir au CRAW, j'ai lancé, en mars 2005, un marché en vue de la réalisation d'un audit permettant de disposer d'un état de la situation. La société Comase a remporté le marché et réalisé l'audit pendant l'année 2006. Lorsque les conclusions me sont parvenues, je les ai présentées rapidement au Gouvernement, en décembre 2006. Pour ma part, cet audit peut être rendu public. Je constate cependant que vous en disposez. Cet audit comporte une série de recommandations ayant trait, par exemple, à l'aspect organisation, aux missions de l'OIP et aux outils de gestion, notamment en ce qui concerne la question des bâtiments. En ce qui concerne les aspects immobiliers, en tant que Ministre de tutelle, je sais que certaines installations sont dangereuses pour la sécurité des travailleurs. J'ai donc posé différentes actions, tout en interpellant les autorités tant wallonnes que fédérales. En novembre 2005, nous avons fait réaliser des travaux urgents, à hauteur de 15.000 euros. J'ai sollicité, également, le Ministre-Président. J'ai également écrit au Ministre Reynders, pour la prise en charge des travaux réalisés, mais aussi à réaliser. Je n'ai jamais obtenu de réponse, même pas un accusé de réception. J'ai envoyé, en réalité, différents courriers. Dans le cadre d'un transfert de propriété des bâtiments, il faudrait être attentif à la date d'effet, étant donné notamment les travaux actuellement pris en charge par notre Région. Nous avons pris la position d'un locataire réalisant des travaux, étant donné l'inertie du propriétaire. Vous remarquerez que j'avais fait inscrire 890.000 euros au dernier budget, tandis que 1,4 million d'euros sont prévus pour le budget 2008. Nous estimons agir de la sorte « comme un bon locataire ». Nous mettons en effet dans l'urgence des moyens en oeuvre, sans reconnaissance préjudiciable quant à l'obligation de le faire, et tout en envoyant « la facture » à qui de droit. Je remercie M. Jamar car il a eu la correction de reconnaître la gravité de la situation. Cela constitue cependant, également, pour être clair, un aveu de faiblesse ou, sur le plan juridique, une

reconnaissance de responsabilité en cas d'accident. Malgré cela, le Fédéral ne pose aucun geste. En ce qui concerne les aspects environnementaux, l'audit révèle que certains bâtiments ne disposent pas du permis d'environnement nécessaire. J'ai sommé le fonctionnaire dirigeant de faire le nécessaire pour régulariser la situation. En ce qui concerne le transfert de la propriété des bâtiments, j'ai mis cette question sur la table du comité de concertation, il y a plusieurs mois. Je me rappelle un sourire quelque peu condescendant de M. Reynders à cet égard. Il ne faut surtout pas perdre de vue la réalité vécue par les travailleurs. Cela pose également problème en terme d'image. Il faut ne pas perdre de vue non plus que les héritages peuvent parfois se refuser dans la vie de tous les jours. Dans le cas présent, il est question de 15 millions d'euros à consacrer pour la rénovation. Ce n'est pas rien, vous en conviendrez. En ce qui concerne la gestion en tant que telle, l'audit s'est donc déroulé tout au long de l'année 2006, tandis que j'ai présenté ses conclusions au Gouvernement en décembre 2006. À cette occasion, j'ai proposé au Gouvernement l'approbation de quatre axes, soit :

- la redéfinition des missions ;*
- la gestion des infrastructures ;*
- une meilleure efficacité au niveau des missions réalisées ;*
- la gestion financière.*

J'ai ainsi, par exemple, proposé que l'on procède à la désignation d'un manager temporaire. Le recrutement a été confié à la SOGEP, qui a finalement conclu qu'il fallait désigner, en réalité, un mandataire. Le Gouvernement a décidé de cette désignation. Je suivrai la mise en oeuvre des recommandations de l'audit. Sans attendre la mise en place du mandataire, j'ai travaillé sur différents aspects. Il y a ainsi, par exemple, la mise en place d'un logiciel comptable, outre la volonté de mettre en place un contrôle de gestion permanent par le biais de l'engagement d'un auditeur. Je tiens à préciser que des choses ont été faites avant que des articles ne paraissent dans la presse. En d'autres termes, des actions concrètes ont été réalisées in tempore non suspecto. Il ne faut pas perdre de vue le débat sur la gestion financière du passé. Cet aspect n'est pas encore tranché actuellement. Il faut éviter un dangereux précédent, à savoir ne

pas faire valoir nos droits comme il se doit. C'est important, vous en conviendrez, de ne pas faire jurisprudence négative pour nous. Par ailleurs, il faut porter la recherche agronomique vers plus d'efficacité, la rendre plus forte. Elle doit permettre une valeur ajoutée pour notre Région, avoir un impact sur l'économie. Ce secteur a d'ailleurs été repris dans le pôle de développement n°2 du Plan Marshall.

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – *Nous sommes tous d'accord sur une chose : le travail des chercheurs n'est pas remis en cause. En ce qui concerne la communication de l'audit, chaque Parlementaire a le droit d'en avoir connaissance, en vue de poser, le cas échéant, des questions.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Je ne remets nullement cela en cause.*

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – *Vous devez être proactif. Nous aurions pu faire le relevé des bâtiments. Vous êtes en place depuis trois ans et demi et cet outil est un véritable bijou, qui doit demeurer viable pour pouvoir fonctionner dans la direction souhaitée. Des paiements ont été effectués par le Fédéral, mais se sont avérés insuffisants. Je relève aussi que l'Inspection des finances avait indiqué que la justification donnée, soit la réalisation de travaux urgents pour l'enveloppe 2006, était insuffisante. Il y a également, dans cette articulation entre le Fédéral et les Régions, des « trous » qui vous incombent. Vous avez commandé un audit et je ne sais pas comment l'appel d'offres a été réalisé. Nous l'avons depuis décembre 2006 et la sonnette d'alarme aurait dû être tirée plus tôt. L'occupant a aussi une responsabilité quand il crée une pollution du sol, quand il fait un stockage inadéquat et quand l'hygiène est mise en péril. Quand il n'y a pas de top-manager, c'est vous qui êtes responsable. Vous pouviez faire un contrat de gestion même si cela n'est pas obligatoire. M. Nollet l'a fait dans un autre domaine. Vous aviez la possibilité de rendre l'outil transparent. Les syndicats ont introduit un préavis de grève, la pression est sur vos épaules. J'estime que la gestion de l'équipe, en ce*

compris le directeur, est des plus sombre. Vous avez une responsabilité en la matière. Je ne voudrais pas que l'on connaisse un nouvel AWIPH.

M. Maurice Bayenet (PS). – *Mme Dethier-Neumann est « gonflée » quand elle prend M. Nollet comme exemple de gestion. Je suis enseignant de formation et M. Nollet, compétent à l'époque pour l'enseignement fondamental, n'a pris aucune mesure efficace en 5 ans. Je pense qu'il est impératif de faire l'inventaire des difficultés liées à des transferts de compétence du Fédéral aux Régions. Il faudrait régler les dettes que l'on doit aux Régions, notamment en matière d'agriculture et de patrimoine. Le Fédéral ne fait rien. A l'époque, nous avons beaucoup discuté du cas de Meise. Nous ne voulions pas couper en deux la collection de Meise comme cela était fait à Louvain avec la bibliothèque universitaire. La Flandre ne voulait pas lâcher Meise et les francophones voulaient y préserver leur présence. Nous devons être attentifs au personnel francophone qui se trouve toujours à Meise et qui est petit à petit éjecté au profit de néerlandophones. Si cela continue, nous n'y aurons plus de relais francophone.*

M. Dimitri Fourny (cdH). – *Tous les actes nécessaires ont été posés afin de gérer au mieux ce dossier. Il faut faire un appel du pied au Fédéral pour qu'il assume ses responsabilités. Des collaborations avec les provinces sont à développer. Il faut y réfléchir. Les choses suivent leur cours, le dossier est traité avec sérieux.*

M. Benoît Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – *Dans le cadre budgétaire, j'ai octroyé des moyens en 2006, en 2007 et j'en prévois également pour l'année 2008. Des actes ont été posés, les choses ont été gérées. Vous avez l'audit, il est public. Vous pouvez constater ce qui a été réalisé.*

Mme Monika Dethier-Neumann (Écolo). – *Je ne vais pas remplir les devoirs qui sont les vôtres. Le bilan est celui que j'ai décrit. Après 3,5 ans, rien ne bouge.*

M. le Président. – *L'incident est clos, nous allons passer aux questions orales.*

***Parlement Wallon – Séance publique de commission de l'Environnement, des Ressources
Naturelles, du Tourisme et de la Politique Agricole – Jeudi 06 décembre 2007***